



FICHE PROJET DETAILLEE / AC 2020-2022

RENFORCER LE SYSTEME ET LE MECANISME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE POUR MIEUX AGIR DANS LA PREVENTION ET LE COMBAT CONTRE L'EXPLOITATION ET L'ABUS SEXUEL D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS.

PAYS	CABO VERDE
CONTEXTE	<p>Le projet précédent du renforcement des capacités pour prévenir et combattre l'exploitation et l'abus sexuel des enfants au Cabo Verde, mise en œuvre par ECPAT Luxembourg durant deux ans, du 2017 à 2018, visait spécifiquement à renforcer le filet de protection des filles et garçons contre l'exploitation et l'abus sexuel au Cabo Verde en renforçant les capacités des professionnels et en sensibilisant la conscience publique. Le projet avait pour objectifs spécifiques de contribuer à améliorer l'articulation entre les acteurs engagés dans la lutte contre l'exploitation et l'abus sexuel ; à augmenter le niveau des dénonciations et accusations ; et à améliorer la qualité de la prise en charge spécialisée des victimes d'exploitation et d'abus sexuel.</p> <p>Le projet a franchi plusieurs étapes clés dans la lutte contre l'exploitation et l'abus sexuel des enfants dans le pays. Parmi les principales actions réalisées du projet comptent les formations réalisées avec des acteurs stratégiques de la protection de l'enfance, et, en particulier, la création et le renforcement d'un réseau national de protection contre l'exploitation et l'abus sexuel des enfants, espace fondamental à l'heure actuelle pour la défense des droits humains des enfants du pays.</p> <p>En partenariat avec l'ONG capverdienne, Associação Crianças Desfavorecidas (ACRIDES), et le réseau national de protection dont fait partie ACRIDES, le projet actuel poursuit le travail de renforcement du système capverdien de protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuel. Pour ce faire, il s'associe aussi avec d'autres partenaires, tant institutionnels que communautaires, ainsi qu'avec les enfants et les adolescents afin qu'un environnement protecteur soit créé et renforcé pour protéger les enfants capverdiens contre l'exploitation et l'abus sexuel et pour garantir leur bien-être.</p>
OBJECTIF GLOBAL	Renforcer le système et le mécanisme de protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuel au Cabo Verde

OBJECTIF SPECIFIQUE DU PROJET	<p>OS. 1.1 Le flux des services de prise en charge soit revu et adopté techniquement par l'ensemble des partenaires étatiques (Institut capverdien de l'enfance et de l'adolescence (ICCA), Ministères de l'Education, de la Famille et de l'Inclusion Sociale ; de la Santé et de la Sécurité Sociale ; de la Justice, police judiciaire et police nationale, le réseau national et ses réseaux locaux, la Commission nationale pour les droits de l'homme et la citoyenneté (CNDHC).</p> <p>OS. 1.2 Les enfants victimes de l'exploitation et de l'abus sexuel bénéficient d'un soutien holistique auprès des acteurs de la protection de l'enfance (étatiques et non-étatiques)</p>
ZONE D'INTERVENTION	Cabo Verde, dans les 9 habités îles de l'archipel.
PARTENAIRE OPERATIONNEL	ACRIDES (Association pour les enfants défavorisés) Réseau national de lutte contre l'exploitation et l'abus sexuel des enfants et des adolescents et ses réseaux locaux dans les 9 îles
PARTENAIRE INSTITUTIONNEL	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes de Luxembourg
PARTENAIRES LOCAUX	L'ICCA (Institut capverdien de l'enfance et de l'adolescence) Le réseau national de lutte contre l'exploitation et l'abus sexuel des enfants et des adolescents et ses réseaux locaux Les ministères de l'Education, de la Famille et de l'Inclusion Sociale ; de la Santé et de la Sécurité Sociale ; de la Justice. La police nationale et judiciaire Les associations de jeunes et ONG Les mairies Les opérateurs touristiques Les institutions religieuses Les écoles
DUREE	30 mois
BUDGET	152 551 Euros
BENEFICIAIRES	<p>Bénéficiaires directs: Les professionnels de la protection de l'enfance au Cabo Verde Les différents services étatiques de protection de l'enfant Les membres du réseau national et de ses réseaux locaux</p> <p>Bénéficiaires indirects: Les enfants, adolescents, familles, les autorités locales et les acteurs communautaires clés de la protection de l'enfance</p>

STRATEGIES DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des professionnels de la protection de l'enfance (dont les membres des réseaux locaux) sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants ; de l'abus sexuel des enfants ; de la protection des enfants et de la prise en charge des enfants victimes et vulnérables - Renforcement de capacité institutionnelle du réseau national en vue de garantir son fonctionnement et financement durable pour protéger les enfants de l'exploitation et de l'abus sexuel - Renforcement de la coordination entre les différents services étatiques de protection de l'enfant - Sensibilisation des enfants et des adolescents et des acteurs communautaires clés de la protection de l'enfance sur les risques d'exposition à l'exploitation et à l'abus sexuel
RESULTATS ATTENDUS	<p>R. 1. Les professionnels de la protection de l'enfance (dont les membres des réseaux locaux) ont une meilleure connaissance du phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants ; de l'abus sexuel des enfants ; de la protection des enfants et de la prise en charge des enfants victimes et vulnérables (<i>Liste des professionnels prédéfinie</i>)</p> <p>R. 2. La capacité institutionnelle du réseau national est renforcée en vue de garantir son fonctionnement et financement durable pour protéger les enfants de l'exploitation et de l'abus sexuel</p> <p>R. 3. La coordination entre les différents services étatiques de protection de l'enfant est mieux articulée et renforcée</p> <p>R. 4. Les enfants, adolescents, familles, les autorités locales et les acteurs communautaires clés de la protection de l'enfance connaissent les risques d'exposition à l'exploitation et à l'abus sexuel et sont en mesure de les prévenir</p>
INDICATEURS	<p>R. 1.1 80% (56/70) des professionnels de la protection de l'enfance (dont les membres des réseaux locaux) ont des connaissances sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le droit de l'enfant à la protection contre l'exploitation et l'abus sexuel et les législations en vigueur s'y référant b. L'utilisation d'instruments dont les fiches d'identification des enfants et le protocole commun de prise en charge et d'accompagnement des enfants victimes (qui incluent les critères de RAO1/CEDEAO2) pour une prise en charge holistique des enfants victimes <p>R. 1.2 80% (56/70) des professionnels de la protection de l'enfance (dont les membres des réseaux locaux) formés déclarent avoir intégré les connaissances acquises dans leurs pratiques.</p> <p>R.2.1 Le réseau national est doté de :</p>

¹ Réseau Afrique de l'Ouest pour la protection des enfants

² Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

	<ul style="list-style-type: none"> a. Un statut b. Un règlement intérieur <p>R.2.2 Un plan stratégique triennal de mobilisation de fonds est disponible</p> <p>R.2.3 Au moins trois projets par an sont préparés et soumis aux bailleurs de fonds. Au moins un projet financé</p> <p>R.2.4 Trois nouveaux réseaux fonctionnent dans les îles de Fogo/Brava, São Nicolau et Boavista</p> <p>R.2.5 80% (24/30) des membres des réseaux locaux, sont formés sur la gestion axée sur les résultats des projets de protection des enfants (planification, mise en œuvre, suivi, évaluation, budgétisation et élaboration des rapports)</p> <p>R.3.1 Le flux (chaîne) des services de protection des enfants et des adolescents de la violence sexuelle est revu, techniquement et politiquement adopté par le gouvernement</p> <p>R.3.2 Des fiches d'information harmonisées utilisées par les différents services de la chaîne de protection d'enfant sont disponibles</p> <p>R. 3.3 Un protocole commun de prise en charge (circuit de prise en charge) et d'accompagnement des enfants victimes qui intègre les standards du RAO/CEDEAO est disponible</p> <p>R.3.4 Le nombre des victimes pris en charge par les services nationaux de protection augmente</p> <p>R.3.5 Nombre de cas de l'exploitation ou de l'abus sexuel des enfants signalés par l'ICCA et la police judiciaire</p> <p>R.3.6 Les acteurs qui travaillent dans la chaîne de protection de l'enfant (les institutions de l'Etat et la société civile) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Alimentent la base des données de l'ICCA (75% ou 52/70) b. Ont accès à la base de données (60% ou 42/70) c. Les utilisent de façon régulière pour s'informer (60% ou 42/70) d. Confirment l'utilité de la base des données pour leur travail (75% ou 52/70) <p>R.4.1 60% de la population enquêtée sur chaque île est informée sur la question de l'exploitation et de l'abus sexuels des enfants</p> <p>R.4.2 60% des membres des familles et 80% des acteurs clés de la protection de l'enfance enquêtés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Savent comment détecter les trois signes principaux de l'abus ou de l'exploitation sexuelle des enfants b. Savent à qui s'adresser en cas de soupçon de l'abus ou de l'exploitation sexuelle c. Peuvent enseigner aux enfants trois mesures pour se protéger d. Sont conscients de l'aggravation des risques de l'abus et de l'exploitation sexuelle des enfants dus au confinement lié au COVID 19
--	---

	R.4.3 60% ou 1800/3000 d'enfants et adolescents enquêtés ont acquis au moins 60% des compétences personnelles nécessaires pour identifier et gérer les situations de violence, d'abus et d'exploitation sexuelle
--	---

Campagnes de sensibilisation avec la participation des enfants volontaires.

